

Compte rendu du Conseil municipal de SAINT-AQUILIN du vendredi 28 janvier 2022

L'an deux mille vingt-deux le 28 janvier, le Conseil municipal de Saint-Aquilin, dûment convoqué en date du 24/01/2022, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de la commune sous la présidence de Madame Annie LESPINASSE, Maire.

Sont présents ; Annie LESPINASSE, Michel COURBALAY, Jean-Marc VERGNES, Alain SOUDEIX, Daniel DESMAISON, Annie ROBY, Aurélie NEUMANN, Pascale PATERNAULT

Absents excusés : Philippe CHERCHOULY a donné procuration à Alain SOUDEIX, Jean-Paul GOULET a donné procuration à Jean-Marc VERGNES, Fanny PARADE

Michel COURBALAY se propose comme secrétaire de séance.

Madame le maire présente l'ordre du jour :

- 1) Réhabilitation de la friche « Aupetit »
- 2) Réfection de la toiture de la Mairie

1) Réhabilitation de la friche « Aupetit »

Madame le Maire présente à l'Assemblée le projet de réhabilitation de la friche en centre bourg (façades, toiture, huisseries & aménagement du rez-de-chaussée) pour la création d'un lieu de vie. La reconversion de l'ancienne maison « Aupetit » permettra d'utiliser et de valoriser le patrimoine bâti tout en offrant un espace fermé et abrité pouvant servir de halle couverte polyvalente qui favorisera l'attractivité du territoire. L'enjeu est de créer un lieu de vie au rez-de-chaussée pouvant accueillir des commerçants, le marché, des manifestations publiques ou festives, des entrepreneurs indépendants mais aussi un lieu de partage et d'échange pour les jeunes et moins jeunes.

Le montant des travaux s'élève à 266 373,00 € et Madame le Maire propose le plan de financement prévisionnel suivant :

 Demande de subvention au titre de la DETR : 45 509,57 € (15,95%)

 Demande de subvention auprès du Conseil Régional de nouvelle-Aquitaine : 26 637,30 € (10%)

 Demande de subvention auprès du conseil Départemental de la Dordogne : 53 274,60 € (10%)

Soit une somme totale de 122 421,47€ (45,95%) d'aides publiques sollicitées

La commune autofinancera ce projet à hauteur de 43 951,55 € (16,50%) et le solde de ce projet sera supporté à hauteur de 100 000€ (37,55%) par le Fonds friche.

Après délibération, le Conseil municipal approuve à l'unanimité cette proposition de financement.

2) Réfection de la toiture de la Mairie

Madame le Maire présente à l'Assemblée le projet de réfection et isolation de la toiture du bâtiment de la mairie dans l'objectif de réduire les dépenses énergétiques du bâtiment.

La toiture de la Mairie se dégrade depuis plusieurs années et de nombreuses fuites sont apparues sur les plafonds des bureaux du Maire et des Adjointes conduisant la Mairie à faire intervenir un couvreur.

D'autre part, il s'avère que l'isolation du bâtiment est inexistante. Madame le Maire propose de procéder à la réfection complète de la toiture de la Mairie, tout en réalisant les travaux d'isolation qui s'imposent.

Le montant des travaux s'élève à 48 978,00 € et Madame le Maire présente le plan de financement prévisionnel suivant :

- Demande de subvention au titre de la DETR : 26 937,90 € (55 %)
- Demande de subvention auprès du Conseil départemental de la Dordogne : 12 244,50 € (25 %)

Soit une somme totale de 39 182,40 € (80%) d'aides publiques sollicitées

La commune autofinancera ce projet à hauteur de 9 795,60 € (20%)

Après délibération, le Conseil municipal approuve à l'unanimité cette proposition de financement.

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h30

Le secrétaire de séance
Michel COURBALAY



La Maire
Annie LESPINASSE

